

APPENDICE 1

CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES

CRITÈRES OBLIGATOIRES

LE NON-RESPECT DE L'UN DES CRITÈRES OBLIGATOIRES TECHNIQUES ET DE GESTION ÉNONCÉS CI-DESSOUS DANS LES TABLEAUX A1 ET A2 ENTRAÎNERA LA PROPOSITION DU SOUMISSIONNAIRE CONSIDÉRÉE COMME NON-CONFORME ET LA PROPOSITION DU SOUMISSIONNAIRE NE SERA PLUS EXAMINÉE AU COURS DU PROCESSUS D'ÉVALUATION.

Tableau 1 : Exigences techniques obligatoires

Article	Besoin	Conforme?	Reference
Techniques			
Exigences du GP			
T1	Le GP de l'entrepreneur possède un diplôme d'études postsecondaires.	OUI / NON	
T2	L'entrepreneur possède au moins deux (2) ans d'expérience acquise au cours des cinq (5) dernières années dans la gestion des contrats de soutien en service ou en projet de conception pour les systèmes navals complexes ou les simulateurs navals complexes.	OUI / NON	
T3	L'entrepreneur possède au moins deux (2) ans d'expérience acquise au cours des cinq (5) dernières années dans la gestion de projet et gestion de livraison de servies.	OUI / NON	
T4	Le RSP a fait des études secondaires ou a suivi avec succès la formation QL6A ou QL6B au sein des Forces canadiennes.	OUI / NON	
T5	Le RSP du formateur du SCN/SCM possède au moins une (1) année d'expérience acquise au cours des sept (7) dernières années dans les domaines « d'expérience » suivants : <ul style="list-style-type: none"> i. exploitation de systèmes réels ou simulés de propulsion et de pilotage sous-marins diesel; ii. maintenance de systèmes réels ou simulés de propulsion et de pilotage sous-marins diesel; iii. exploitation de systèmes réels ou simulés de commande des machines de sous-marins diesel; iv. maintenance de systèmes réels ou simulés de commande des machines de sous-marins diesel; 	OUI / NON	
T6	Le RSP du SMLA possède au moins une (1) année d'expérience acquise au cours des sept (7) dernières années dans les domaines d'expérience suivants : <ul style="list-style-type: none"> i. exploitation de systèmes réels ou systèmes simulés de maniement et de lancement d'armes; ii. maintenance de systèmes réels ou systèmes simulés de maniement et de lancement d'armes; 	OUI / NON	

Article	Besoin	Conforme?	Reference
T7	<p>Le soumissionnaire a démontré que le RSP du SSAT possède au moins une (1) année d'expérience acquise au cours des sept (7) dernières années dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. exploitation de systèmes réels ou simulés de commandement de contrôle de sous-marin et de systèmes d'armes tactiques de sous-marin; ii. maintenance de systèmes réels ou simulés de commandement et contrôle de sous-marin et de systèmes d'armes tactiques de sous-marin; 	OUI / NON	
T8	<p>Le RSP des simulateurs variés possède au moins une (1) année d'expérience acquise au cours des sept (7) dernières années dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. exploitation et la maintenance de systèmes électriques réels ou simulés de sous-marin diesel; 	OUI / NON	
T9	<p>Le RSP qui offrira le soutien au SSAT respecte les critères suivants pour la désignation d'entrepreneur intégré :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Il détient une cote de sécurité valide de niveau SECRET à la date de l'attribution du contrat. ii. L'emplacement de travail du RSP du SMSAT sera dans les installations du MDN. 	OUI / NON	
T10	<p>Le gestionnaire de projet respecte les critères suivants pour la désignation d'entrepreneur intégré :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Il détient une cote de sécurité valide de niveau SECRET à la date de l'attribution du contrat. ii. L'emplacement de travail du gestionnaire de projet sera dans les installations du MDN. 	OUI / NON	

Table A1

Article	Referen ce	Besoin	Conforme?	Commenta ires
Gestion				
M-1	N/A	L'entrepreneur doit fournir un document indiquant leur conformité avec les exigences telle que stipulé dans chaque section de l'énoncé de travaille.	YES / NO	
M-2	EDT 4.2	L'entrepreneur doit fournir un gestionnaire de projet sur le site pour server de point de contact avec le l'entrepreneur.	YES / NO	
M-3	EDT 4.2	L'entrepreneur doit démontrer son accord pour une délégation d'autorité adéquate au GP pour bien s'acquitter de ses taches.	YES / NO	
M-4	EDT 5.0	L'entrepreneur doit fournir une équipe de sept (7) Représentant sur-place pour l'opération et la maintenance du SCV.	YES / NO	
M-5	EDT 5.3	L'entrepreneur doit accepter que le SCV du SSAT et le GP auront la désignation d'entrepreneur intégré.	YES / NO	
M-6	EDT 7.1	L'entrepreneur doit fournir un Plan de mise en œuvre progressive.	YES / NO	
M-7	EDT 16.3	L'entrepreneur doit démontrer qu'ils ont accès a des ressources de génie pour assister le GP pour des taches techniques et de la résolution de problèmes au besoin.	YES / NO	
M-8	EDT 16.14	L'entrepreneur doit fournir une description de comment seront adressés les restrictions ITAR sur le travail du GP et les SCV.	YES / NO	

Table A2

LE NON-RESPECT DE L'UN DES CRITÈRES OBLIGATOIRES TECHNIQUES ET DE GESTION ÉNONCÉS CI-DESSUS DANS LES TABLEAUX A1 ET A2 ENTRAÎNERA LA PROPOSITION DU SOUMISSIONNAIRE CONSIDÉRÉE COMME NON-CONFORME ET LA PROPOSITION DU SOUMISSIONNAIRE NE SERA PLUS EXAMINÉE AU COURS DU PROCESSUS D'ÉVALUATION.